ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ADEME

Question écrite n° 5582

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur la baisse des crédits alloués à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans le projet de loi de finances pour 2003. En effet, le budget d'intervention de l'ADEME a été réduit de 13 %. Depuis sa création, la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin réalise ses nouvelles constructions selon la norme haute qualité environnementale (HQE) en utilisant des matériaux non polluants et des techniques d'isolation pour une économie d'énergie optimale. Le respect de la norme HQE entraîne un surcoût estimé à 10 %. Jusqu'alors, ce dernier était pris en charge par l'ADEME. Il lui demande si ce surcoût sera toujours pris en charge par l'ADEME, bien que les crédits de celle-ci aient été revus à la baisse, car cette communauté d'agglomération considérée comme l'une des plus pauvres de France ne peut assurer seule ces dépenses. - Question transmise à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question posée au ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, relative à l'évolution des crédits alloués à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Elle tient à souligner que le montant des dotations qui ont été attribuées à cette agence dans le cadre de la loi de finances initiale 2003 prenait en considération les reports de crédits prévisibles au terme de l'exercice 2002, tant au sein de l'établissement que dans les lignes budgétaires du ministère de l'écologie et du développement durable. Compte tenu de l'importance significative de ces reports, l'ADEME restera en mesure de poursuivre en 2003 ses programmes d'action prioritaires, tant dans le domaine de la maîtrise de l'énergie que dans celui de l'environnement (déchets, sols pollués, bruit, pollution atmosphérique). C'est ainsi que dans la région Nord - Pas-de-Calais, l'ADEME continuera d'aider les opérations « haute qualité environnementale » dans le cadre du fonds régional d'aide à la maîtrise de l'énergie et à l'environnement (FRAMEE), géré conjointement par l'ADEME et le conseil régional, en prenant en compte les surcoûts de ces opérations par rapport aux solutions classiques.

Données clés

Auteur : M. Albert Facon
Circonscription : Pas-de-Calais (14e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5582
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3804

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE5582

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2468